Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 17h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 19 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, Francis Moine, Dominique Déroff, François Kerboul, Françoise Le Borgne, Marc Bodennec, Gwénola Beyer.
Excusés : Noémie Quéré donnant procuration à Stéphane Riou, Bernard Torchen donnant procuration à Francis Moine, Anne-Sophie Le Goff donnant procuration à Françoise Le Borgne, Séverine Guéguen donnant procuration à Marc Bodennec, Cyril Vourch donnant procuration à Gilbert Le Menn.
Secrétaire de séance : Dominique Déroff.

N°2026-4

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
Vu le compte financier unique 2025 du budget Commune,

Affectation des résultats 2025 sur le BP 2026 :

Considérant que l'excédent constaté à la section de fonctionnement de ce CFU s'établit comme suit :

➢ Excédent antérieur reporté	/
➢ Résultat propre de l'exercice	280 830.16 €
➢ Résultat à affecter	280 830.16 €

Considérant que l'excédent constaté à la section d'investissement de ce CFU s'établit comme suit :

➢ Excédent antérieur reporté	213 187.66 €
➢ Solde d'exécution	244 150.79 €
➢ Solde des restes à réaliser d'investissement	- 50 400 €
➢ Résultat à affecter	406 938.45 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_4-DE

Après en avoir délibéré, décide de :

- ***Valider l'affectation de l'excédent de clôture de l'exercice 2025 dans le cadre du budget primitif 2026 comme suit :***

➢ Excédent de fonctionnement reporté (002)	100 000 €
➢ Résultat de l'excédent en section d'investissement (compte 1068)	180 830.16 €
➢ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	406 938.45 €

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	**/**	**/**

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff